

AUCH : Conseil municipal du 2 février 2017

l'eau est potable.



AUCH : Conseil municipal du 2 février 2017

Le Conseil municipal d'Auch s'est réuni ce soir en séance plénière, salle des illustres. Après avoir fait le tour comme à l'accoutumé des dernières décisions municipales, le Sénateur-Maire Franck MONTAUGE laissait le soin aux différents adjoints de présenter les rapports prévus à l'ordre du jour :

Mme Nadine AURENSAN pour présenter le tableau des effectifs de la collectivité, des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et les mesures d'actions sociales proposées par la collectivité en faveur de ses agents.

Mme Cathy DASTES-LEPLUS : Des subventions sont allouées aux écoles publiques de la commune pour les aider à financer leurs projets pédagogiques annuels, validés par l'Inspection Académique. Pour l'année 2017 : école élémentaire Arago. L'école élémentaire D'Artagnan. L'école élémentaire Guynemer. L'école élémentaire Jean-Jaurès. L'école élémentaire Pont National. L'école maternelle Saint-Exupéry.

Mr Christian LAPREBENDE abordait alors le sujet important suite à la constitution de GRAND AUCH CŒUR DE GASCOGNE : La ville doit donner un avis sur le transfert de compétences à la communauté d'agglomération du plan local d'urbanisme. Le Maire proposait alors de sursoir l'avis afin de prioriser une décision collective de tous les maires : proposition acceptée.

Autres votes :

CHEMIN DE SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE - L'inscription des chemins de Saint-Jacques de Compostelle au patrimoine mondial de l'UNESCO, rend nécessaire de délimiter la zone tampon de la composante du bien que constitue l'ensemble cathédral (cathédrale Sainte-Marie, chanoinie et Tour d'Armagnac) afin d'assurer la protection, la conservation et la mise en valeur du bien reconnu.

TRAVAUX DE REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

La commune souhaite accompagner les particuliers qui envisagent de mettre en conformité leurs installations d'assainissement non collectif. Le conseil municipal a ainsi décidé, le 30 juin 2014, de la conclusion d'un accord-cadre avec l'Agence de l'Eau pour une durée de 2 ans (2014-2015). Cette opération a concerné 30 propriétaires. La ville souhaite poursuivre cette opération qui permettrait à 25 propriétaires de bénéficier d'une aide forfaitaire de 4 200 € TTC par installation, plafonnée à 80 % du montant global des travaux de réhabilitation et 300 €.

REDUCTION DES FUITES DANS LE RESEAU D'EAU POTABLE" La ville envisage de renouveler 5 km de canalisations d'eau potable les plus fuyardes sur deux ans (2017 et 2018), afin d'améliorer le rendement du réseau de distribution. Le montant global de cette opération s'élève à 1 600 000 € HT. Dans ce cadre la commune sollicite une subvention de 480 000 € auprès de l'Agence de l'Eau.

Mr Patrick FUEYO proposait les différentes aides dans le cadre de la 6ième OPAH et trois garanties d'emprunt (l'acquisition amélioration de 2 logements 10 rue Gambetta à Auch, l'acquisition amélioration de 4 logements 55 bd Sadi Carnot à Auch, résidence étudiante située 6 rue d'Embaquès à Auch).

La qualité de l'eau à Auch.

Suite à la publication par "QUE choisir " de l'enquête sur la qualité de l'eau en France, le maire a fait part de son étonnement en désapprouvant totalement ses résultats dépourvus de tout fondement et en réaffirmant la qualité de l'eau de la ville.

Jean FALCO maire adjoint apportait à son tour les précisions nécessaires. VOIR LA VIDEO.



Franck MONTAUGE Sénateur-Maire



Nadine AURENSAN maire adjointe chargée du personnel .



Cathy DASTES-LEPLUS chargée des affaires scolaires



Christian LAPREBENDE 1er adjoint.



Jean FALCO adjoint chargé de l'eau potable.